

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/27 ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 31 MARS 2025

Rapport :

Le Conseil Municipal est amené à adopter le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025 joint à la présente.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Le Compte rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque,

À L'UNANIMITÉ,

- **ADOpte** le Compte Rendu de la séance du 31 mars 2025.



Pour Extrait Conforme,
Talange le 13 mai 2025

LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/28 BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Rapport :

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Receveur Municipal de la trésorerie de Maizières-lès-Metz, et le Compte de Gestion, établi par l'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz, est conforme au Compte Administratif 2024 de la Commune.

L'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin de l'année suivante, comme la loi lui en fait obligation. Il est à votre disposition au service des finances de la Commune.

Par ailleurs, le Compte de Gestion a deux finalités :

- Justifier l'exécution du budget : les opérations budgétaires de dépenses et de recettes sont retracées selon une présentation identique à celle du Compte Administratif,
- Présenter la situation patrimoniale et financière de la Commune.

Le Compte de Gestion inclut pour cela :

- La balance générale qui développe dans l'ordre croissant des comptes ouverts à la nomenclature, la balance d'entrée,
- Le bilan (décrivant de façon synthétique l'actif et le passif de la Commune) et le Compte de Résultat.

Enfin, le Compte de Gestion de l'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz doit être le reflet exact du Compte Administratif dressé par le Maire. Son vote intervient dans les mêmes formes que celui du Compte Administratif (vote avant le 30 juin de l'année n+1).

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10,

Après s'être assuré que l'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres et recettes et tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilités des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par l'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le Compte de Gestion de l'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.



Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mai 2025

LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/29 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapport :

En section de fonctionnement,

les recettes s'élèvent à	9 198 756,88 €
et les dépenses à	8 687 804,81 €
dégageant un excédent pour l'exercice 2024 de	510 952,07 €
Le solde de l'excédent reporté 2023 est de	1 648 627,34 €
Le résultat de clôture est de	1 544 742,60 €

En section d'investissement,

les recettes s'élèvent à	2 754 989,36 €
et les dépenses à	2 777 806,66 €
dégageant un déficit pour l'exercice 2024 de	22 817,30 €
Le solde de déficit reporté 2023 est de	376 108,36 €
Le résultat de clôture est de	- 412 204,47 €

Le solde des restes-à-réaliser (recettes-dépenses) s'élève à

- Il concerne principalement :
- perception des subventions
 - frais d'études
 - divers dépenses

Pour les deux sections cumulées, le **résultat définitif global**, avec les restes à réaliser, s'établit à :

1 021 242,15 €

Motion :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 ; L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2025 approuvant le Budget Primitif 2025,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2024,
Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de **Monsieur Jean-Marc ELISEI**

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2024 comme résumé ci-dessous,
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2024

Compte Administratif – Année 2024

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	389 387,17			1 648 721,90		1 259 334,73
Opérations de l'exercice	2 777 806,66	2 754 989,36	8 687 804,81	9 198 756,88	11 504 363,18	10 679 650,81
Totaux	2 388 419,49	2 754 989,36	8 687 804,81	10 847 478,78	11 076 224,30	13 602 468,14
Résultats	22 817,30			1 544 742,60		1 521 925,30

de clôture						
Restes à réaliser	138 532,98	27 237,00			138 532,98	27 237,00
Totaux cumulés	3 219 475,35	2 782 226,36	8 687 804,81	10 232 547,41	11 907 280,16	13 014 773,77
Résultats définitifs	523 500,45			1 544 742,60		1 021 242,15

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 15 mai 2025



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/30 BUDGET ANNEXE – RÉSIDENCE P. ELUARD : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Rapport :

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 et le Compte de Gestion, ont été réalisés par l'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz, est conforme au Compte Administratif 2024 de la Commune.

L'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin de l'année suivante, comme la loi lui en fait obligation. Il est à votre disposition au service des finances de la Commune.

Par ailleurs, le Compte de Gestion a deux finalités :

- Justifier l'exécution du budget : les opérations budgétaires de dépenses et de recettes sont retracées selon une présentation identique à celle du Compte Administratif,
- Présenter la situation patrimoniale et financière de la Commune.

Le Compte de Gestion inclut pour cela :

- La balance générale qui développe dans l'ordre croissant des comptes ouverts à la nomenclature, la balance d'entrée,
- La bilan (décrivant de façon synthétique l'actif et le passif de la Commune) et le Compte de Résultat.

Enfin, le Compte de Gestion de l'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz doit être le reflet exact du Compte Administratif dressé par le Maire. Son vote intervient dans les mêmes formes que celui du Compte Administratif (vote avant le 30 juin de l'année n+1).

Motion :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10,

Après s'être assuré que l'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et recettes et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilités des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par l'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le Compte de Gestion de l'Administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mai 2025



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/31 BUDGET ANNEXE – RÉSIDENCE P. ELUARD : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapport :

En section de fonctionnement,

les recettes s'élèvent à	457 897,00 €
et les dépenses à	396 656,17 €
dégageant un excédent pour l'exercice 2024 de	61 240,17 €
Le solde de l'excédent reporté 2023 est de	423 169,11 €
Le résultat de clôture est de	464 922,01 €

En section d'investissement,

les recettes s'élèvent à	24 029,86 €
et les dépenses à	10 777,20 €
dégageant un excédent pour l'exercice 2024 de	13 252,66 €
Le solde du déficit reporté 2023 est de	- 13 788,69 €
Le résultat de clôture est de	- 536,03 €

Le solde des restes-à-réaliser (recettes-dépenses) s'élève à

0,00 €

Il concerne principalement :

- perception des subventions

- frais d'études

- divers dépenses

Pour les deux sections cumulées, le **résultat définitif global**, avec les restes à réaliser, s'établit à :

464 385,98 €

Motion :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 ; L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2025 approuvant le Budget Primitif du Budget Annexe Résidence P. Eluard 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2024,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de **Monsieur Jean-Marc ELISEI**,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2024 comme résumé ci-dessous,
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2024

Compte Administratif Budget Annexe Résidence Paul Eluard – Année 2024

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	13 788,69			423 169,11		409 380,42
Opérations de l'exercice	10 777,20	24 029,86	396 656,17	457 897,00	11 504 363,18	10 679 650,81
Totaux	24 565,89	24 029,86	396 656,17	881 066,11	11 504 363,18	12 677 638,01
Résultats de clôture		13 252,66		464 922,01		1 173 275,07
Restes à	0,00	0,00			465 522,74	120 913,02

réaliser						
Totaux cumulés	24 565,89	24 029,86	396 656,17	861 578,18	421 222,06	885 608,04
Résultats définitifs	536,03			464 922,01		464 385,98

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mai 2025

 LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/32 PARTICIPATION AU BUDGET DU CCAS POUR L'ANNÉE 2025

Rapport :

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'acter la participation de la ville au budget 2025 du CCAS pour un montant de 450 000 €.

Motion :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** d'attribuer, pour 2025, la participation au budget du CCAS à hauteur de 450 000 €.

**Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mai 2025**



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/33 PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE À L'ÉCOLE J. BURGER, DANS LE CADRE DES CLASSES DÉCOUVERTES

Rapport :

Madame Virginie MAAS, adjointe aux affaires scolaires, informe l'assemblée que l'école Jean Burger organise plusieurs classes découvertes pour un total de 94 élèves. Plusieurs modes de financement ont déjà été mis en place par l'école pour soulager le montant des participations des familles.

Aussi la municipalité souhaite apporter son soutien à cette initiative, en prenant en charge le montant d'un transport bus à hauteur de 5 000 € maximum.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Virginie MAAS,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de prendre en charge le montant relatif au transport des élèves par bus, à hauteur de 5000 € au maximum.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mai 2025



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/34 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapport :

Afin de régulariser l'affectation au résultat erronée du CA 2021, il convient de procéder à un virement de crédits à l'intérieur de la section d'investissement.

Voici le détail :

Section d'Investissement – Dépenses :

CHAP/ART	DEPENSES	PREVU 2025	DM 1
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0
16	Remboursement d'emprunts	883 000,00	0
20	Immobilisations incorporelles	218 916,55	0
204	Subvention d'équipement	17 318,00	0
21	Immobilisations corporelles	2 548 981,52	-10 0000,00
23	Immobilisations en cours	867 850,40	- 86 251, 46
27	Autres immobilisations financières	0	0
	Total Dépenses Réelles	4 108 326,75	0
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0	0
041	Opération patrimoniales	0	+ 10 0000,00

	Total Opérations d'Ordre		
001	Déficit antérieur d'investissement reporté	325 953,01	+ 86 251,46
	TOTAL	4 912 019,48	4 912 019,48

Section d'Investissement – Recettes:

CHAP/ART	RECETTES	PREVU 2025	DM 1
024	Produits des cessions d'immobilisations	246 000,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	718 418,48	0
13	Subventions d'investissement	137 601,00	- 10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0
	Total Recettes Réelles	2 602 019,48	0
040	Opération d'ordre entre section	300 000,00	-10 000,00
041	Opérations patrimoniales	10 000,00	+ 10 000,00
	Total Recettes d'Ordre	310 000,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00	+10 000,00
	TOTAL	4 912 019,48	4 912 019,48

Section de Fonctionnement – Dépenses :

CHAP/ART	DEPENSES	PREVU 2025	DM 1
011	Charges à caractère général	2 236 035,02	
012	Charges de personnel	4 827 200,00	
014	Atténuation de produits	288 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	1 564 770,00	
66	Charges financières	245 000,00	
67	Charges exceptionnelles	500,00	
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 255,41	
	Total Dépenses Réelles	9 166 760,43	
042	Opération d'ordre entre sections	310 000,00	- 10 000,00
	Total Opérations d'Ordre	310 000,00	
023	Virement à la Section d'Investissement	2 000 000,00	+ 10 000,00
	TOTAL	11 476 760,43	11 476 760,43

Section de Fonctionnement – Recettes :

CHAP/ART	RECETTES	PREVU 2025	DM 1
013	Atténuations de charges	15 000,00	
70	Produits des services	302 500,00	

73	Impôts et Taxes	2 893 000,00	
731	Fiscalité locale	4 343 078,00	
74	Dotations et Participations	910 709,77	
75	Autres produits de gestion courante	1 945 981,09	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	45 249,42	
	Total Recettes Réelles	10 455 518,28	
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	
	Total Opérations d'Ordre	0,00	
002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	1 021 242,15	
	TOTAL	11 476 760,43	11 476 760,43

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2322-1 et L.2322-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Considérant la nécessité de procéder à divers ajustements techniques,

Après en avoir délibéré,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ,

- **PREND ACTE** et valide la décision modificative correspondante,
- **DÉCIDE** de modifier le budget primitif 2025 comme indiqué ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Lalange, le 13 mai 2025
LE MAIRE



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (PABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/35 CONSERVATOIRE MUNICIPAL « GEORGES BRASSENS » : TARIFS POUR L'ANNÉE 2025/2026

Rapport :

Madame Anne CROCITTI, Adjointe au Maire à la Culture, informe le Conseil Municipal qu'après avoir consulté les différents partenaires du Comité de Gestion du Conservatoire (Association des Parents et Élèves du Conservatoire et représentants des enseignants), elle propose d'augmenter la tarification appliquée au Conservatoire Municipal pour l'année scolaire 2025/2026.

Elle rappelle à cet effet :

- Que la tarification évolue de manière générale tous les 2 ans, de 2% en moyenne et que la dernière augmentation avait été délibérée pour l'année scolaire 2023/2024.
- La mise en œuvre depuis l'année scolaire 2023/2024 d'une tarification spécifique pour les inscrits résidant dans l'une des communes de la Communauté de Communes « Rives de Moselle », avec pour objectif d'aligner cette tarification à celle proposée par la Ville de Maizières-les-Metz. Cette commune n'augmentant pas ses tarifs pour l'année scolaire 2025/2026, Mme Crocitti propose de maintenir la tarification « C.C.R.M », sauf celle concernant le cours individuel supplémentaire (pratique d'un instrument supplémentaire) afin d'uniformiser ce tarif avec celui proposé pour l'inscrit « Talange » et « Extérieur » dans les cursus « Diplômant » et « Adulte ».
- Que la participation financière est annuelle et forfaitaire et que toute inscription s'entend pour l'année scolaire complète. La démission en cours d'année ne permettra ni suspension, ni réduction de la participation financière qui restera due pour l'année entière, sauf cas de force majeure dûment justifié : hospitalisation,

maladie, déménagement, stage ou formation professionnelle d'une durée supérieure ou égale à un mois ou de cours. Le calcul de la réduction prendra en compte le nombre de cours non dispensés rapporté sur la base du coût annuel appliqué à l'inscrit.

Motion :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Anne CROCITTI,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **Fixe les tarifs du Conservatoire Municipal de musique et de danse « Georges Brassens », conformément aux dispositions définies ci-dessous et de les appliquer jusqu'à ce que la Conseil Municipal en décide autrement,**

Année scolaire 2025/2026	Cursus Diplômant			Cursus Loisir			Cursus Adulte		
	Inscrit (e) Talange	Inscrit (e) C.C.R.M	Inscrit (e) Extérieur	Inscrit (e) Talange	Inscrit (e) C.C.R.M	Inscrit (e) Extérieur	Inscrit (e) Talange	Inscrit (e) C.C.R.M	Inscrit (e) Extérieur
Cours collectifs	78,00 €	110,00 €	180,00 €	/	/	/	/		/
1er Cours individuel	189,00 €	350,00 €	480,00 €	225,00 €	420,00 €	705,00 €	189,00 €	350,00 €	480,00 €
Cours individuel supplémentaire	132,00 €	132,00 €	132,00 €	189,00 €	350,00 €	480,00 €	132,00 €	132,00 €	132,00 €
Tarification spécifique (Cours individuel ou collectif)	78,00 €	/	/	78,00 €	/	/	/		/
Musique d'ensemble (instrumentale ou vocale):	- 30,00 € par an pour les familles non inscrites au Conservatoire ; - Gratuit pour les familles ayant au moins un inscrit au Conservatoire ;								
Atelier Parents-Enfants (0-3 ans)	- 6,00 € par séance, dans la limite de 189€ pour une année complète								

Cours collectifs : inscrit(e) petite enfance (musique et danse), formation musicale (solfège) et cours de danse. Dans le cas d'une inscription à plusieurs cours collectifs, ce tarif sera appliqué pour chaque cours

suivi. Ces activités n'étant pratiquées que dans le cadre du cursus «diplôme», il n'y a pas lieu de fixer de tarif pour le cursus « loisir ».

Cours individuels : inscrit(e) pratiquant un instrument ou le chant (la formation musicale est incluse dans le tarif que l'inscrit(e) suive ce cours ou non).

Tarification spécifique : son accès étant conditionné par une domiciliation de l'inscrit à Talange, il n'y a pas lieu de fixer de tarifs pour le public résidant à l'extérieur de la Commune.

Le cursus diplômant propose un enseignement organisé en 3 cycles d'études, sanctionné par des examens de fin de cycle, et regroupe la pratique d'un ou plusieurs instruments et de la formation musicale.

Les parcours *traditionnel* ou *aménagé* proposés à l'inscrit dans le second cycle d'étude sont assimilés au cursus diplômant et la tarification afférente.

Le cursus Loisir est ouvert aux inscrits de moins de 18 ans qui souhaitent étudier un ou plusieurs instruments en dilettante, en étant exempté de la formation musicale et examens de fin de cycle.

L'inscrit doit justifier d'une scolarisation en Lycée classique, technique ou professionnel.

Le cursus Adulte est ouvert aux inscrits de 18 ans et plus, qui souhaitent étudier un ou plusieurs instruments.

Pour bénéficier des tarifs « Talange » ou « C.C.R.M. », le responsable légal de l'inscrit(e) doit fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois (sont considérés comme responsables légaux d'un enfant, les parents ayant la tutelle légale de l'enfant (parents, autres personnes dans le cas d'orphelins).

Sont également assimilés à la tarification Communale :

1. Le personnel communal et leur(s) enfant(s) ;
2. L'inscrit(e) s'acquittant d'une des 4 taxes ménages à TALANGE.
3. L'inscrit(e) résidant à l'extérieur de la Commune et scolarisé à TALANGE ;

L'inscrit justifiant avoir été scolarisé au Collège « Le Breuil » et poursuivant sa scolarité en lycée classique, technique ou professionnel dans un établissement extérieur à Talange.

Remises accordées à partir d'une 2ème inscription dans une même famille, s'appliquant sur la totalité de la facture de la famille :

Nombre de personnes	Taux d'abattement
2	30,00 %
3 et plus	50,00 %

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mai 2025



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

**2025/36 CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE EN FOND DE PARCELLE DU 23 RUE DES COLOMBES,
SANS USAGE OU AFFECTATION D'INTÉRÊT PUBLIC**

Rapport :

Monsieur Le Maire rappelle que M. CUNTRERI habitant au n°1 rue d'Alsace à Talange avait sollicité en 2022 la commune pour acquérir une bande de terrain de 2m sur un peu moins de 18, soit une surface de 35m² à l'arrière du 23 rue des Colombes sur le fond de parcelle des logements communaux. Cette surface était essentiellement constituée et occupée par des sapins de type thuyas qui étaient jusque là entretenus par les services techniques de la ville. M. CUNTRERI, propose d'installer en lieu et place des thuyas et donc sur sa nouvelle limite, une clôture avec des panneaux occultants.

Après vérifications auprès des services de la ville sur l'intérêt de préserver cet espace, il apparaît que l'emprise concernée n'a pas d'utilité stratégique pour la commune et occasionne plus généralement des coûts compte tenu de l'entretien des thuyas par la commune.

Dans cette perspective, Monsieur Rosaire CUNTRERI, propriétaire n°1 rue d'Alsace est favorable à l'acquisition d'une emprise divisée par géomètre (Société CARTAGE) sur la parcelle d'origine n° 148 section 8. La nouvelle parcelle est identifiée après division n° 306/148 section 8 sur le procès verbal d'arpentage joint, pour une contenance de 35 ca.

Le terrain concerné est situé en zone UE du plan local d'urbanisme. Il est par ailleurs précisé que les frais de notaire et autres frais accessoires liées à la vente sont à la charge de l'acheteur.

Le service des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques a procédé à l'estimation des emprises concernées, considérant qu'il s'agit de petites emprises de terrain nu assimilables à une troisième zone de terrain à bâtir. La valeur vénale du bien est estimée à 30 € HT/ m², soit pour 35 m², un prix de vente HT de 1050 €.

Délibération :

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 057-215706631-20250512-2025_036-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande et l'avis favorable de M. Rosaire CUNTRERI, pour un prix de cession à 30 € HT/m²,

Vu l'avis des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la division de la parcelle d'origine cadastrée section 8 , n°148,
- **DÉCIDE** de céder la nouvelle parcelle d'une contenance de 35 m2, identifiée 306/148, au prix de 1050 € HT, cadastrée section 8 n° 306/148,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à poursuivre les formalités associées à la vente et à la signature de l'acte au profit de Monsieur Rosaire CUNTRERI.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mai 2025

LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/37 TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET DE SÉCURISATION DE LA RUE JEAN JAURÈS - DEMANDE AMISSUR

Rapport :

La sécurisation dans nos rues, circulations véhicules et accès piétons sous toutes ses formes est une priorité que la collectivité entend renforcer afin d'apporter à nos concitoyens un niveau de garantie optimum.

Les services de la ville avec la commission travaux et sécurité se préoccupent systématiquement d'intégrer des aménagements sur des zones potentiellement accidentogènes pour permettre la circulation des véhicules, des piétons et autres dispositifs de mobilité, y compris PMR sur nos espaces publics. La rue Jean Jaurès fera l'objet d'un aménagement favorisant la sécurité de tous les usagers avec la création d'un plateau au croisement avec la rue Joseph Mees. La mise en œuvre de ces équipements sera accompagnée par des dispositifs visant à abaisser la vitesse avec la création d'une zone 30 et une nouvelle signalisation adaptée.

Dans ce contexte, la dépense d'investissement a été inscrite et a été votée à l'occasion de conseil municipal du 31 mars 2025.

La commune s'engage à achever les travaux pour le 15 octobre 2026 au plus tard.

Enfin la commune s'engage à prendre en charge, la gestion des équipements subventionnés après réalisation, Le coût prévisionnel des travaux est de 120 000€ HT, soit 144 000€ TTC

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande Des services techniques,

Considérant la sécurisation au sens large comme faisant partie des priorités municipales

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **ADOpte** le projet de sécurisation tel que présenté ci-dessus,
- **DÉCIDE** d'adopter le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours du département au titre de l'AMISSUR. (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) à hauteur de 30 % du coût prévisionnel HT de l'opération, sur la base d'un plafond subventionnable de 50 000€, soit 15 000€.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant € HT	NATURE	Montant € HT	%
travaux	120 000 €	AMISSUR	15 000 €	30,00%
		Autofinancement	105 000 €	70,00%
TOTAL HT	120 000 €	TOTAL HT	120 000 €	100,00%

La part de travaux non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la commune.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mai 2025



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/38 TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET DE SÉCURISATION DE LA RUE PAUL ELUARD - DEMANDE AMISSUR

Rapport :

La sécurisation dans nos rues, circulations véhicules et accès piétons sous toutes ses formes est une priorité que la collectivité entend renforcer afin d'apporter à nos concitoyens un niveau de garantie optimum.

Les services de la ville avec la commission travaux et sécurité se préoccupent systématiquement d'intégrer des aménagements sur des zones potentiellement accidentogènes pour permettre la circulation des véhicules, des piétons et autres dispositifs de mobilité, y compris PMR sur nos espaces publics.

La rue Paul Eluard, a déjà fait l'objet en 2021 d'une première tranche de travaux à proximité du centre de dialyse et devant les résidences Eluard. La tranche suivante du marché prévoit de finaliser cette première tranche avec des aménagements qui conduisent à proposer davantage de stationnements, mais aussi une sécurité renforcée avec un accès à sens unique, une zone 30, une écluse à l'entrée de la zone avec un passage piéton mieux sécurisé.

Dans ce contexte, la dépense d'investissement a été inscrite et a été votée à l'occasion de conseil municipal du 31 mars 2025.

La commune s'engage à achever les travaux pour le 15 octobre 2026 au plus tard.

Enfin la commune s'engage à prendre en charge, la gestion des équipements subventionnés après réalisation, Le coût prévisionnel des travaux est de 195 000 € HT, soit 234 000 TTC

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande Des services techniques,

Considérant la sécurisation au sens large comme faisant partie des priorités
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

- **ADOpte** le plan de sécurisation tel que présenté ci-dessus,
- **DÉCIDE** d'adopter le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours du département au titre de l'AMISSUR. (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) à hauteur de 30 % du coût prévisionnel HT de l'opération, sur la base d'un plafond subventionnable de 50 000€, soit 15 000€.

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant € HT	NATURE	Montant € HT	%
travaux	195 000 €	AMISSUR	15 000 €	30,00%
		Autofinancement	180 000 €	70,00%
TOTAL HT	195 000 €	TOTAL HT	195 000 €	100,00%

La part de travaux non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la commune.

Pour **Extrait Conforme**,
Talange, le 13 mai 2025



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

**2025/39 CONVENTION DE PROJET EPFGE - COMMUNE DE TALANGE - ÎLOTS PASTEUR M010L013500
- AVENANT N°2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2025-2030**

Rapport :

Monsieur le Maire rappelle qu'une première délibération n° 41/2020 prise le 15 juin 2020 avait été prise afin de fixer le contour des interventions de l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) pour accompagner la collectivité en matière de maîtrise foncière et permettre ainsi à la commune de réaliser des projets qui portent sur des travaux de réaménagement d'îlots identifiés dans le but de réorganiser les espaces publics et le cadre de vie des administrés. Un volet de création de logements est à moyen terme également envisageable sur le principe, sur ces emprises.

5 îlots avaient ainsi été identifiés avec deux conventions signées (îlot Pasteur et îlot de la Fontaine) + un sixième îlot, désigné îlot de la Fontaine avait été défini comme stratégique en matière de renouvellement urbain.

Objectifs liés à l'îlot Pasteur => Développement d'espaces publics, stationnements publics, espaces verts, espaces de jeux.

Amélioration de la qualité de vie dans les quartiers (Orientation générale n°1 /1.4 du PADD).

La commune ouvrait également la possibilité d'un projet de construction pour la réalisation de logements dans un contexte d'aménagement mixte => Espaces verts, stationnement, espaces publics.

L'EPFGE est ainsi sollicité pour le portage foncier de cette grande parcelle afin de répondre à ces objectifs.

Il est convenu que si à l'échéance de la convention, la phase de définition du projet par la collectivité telle que décrite plus haut n'est pas terminée et/ou si l'ensemble des biens nécessaires à la réalisation du projet n'est pas maîtrisé et/ou si les éventuels travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFGE ne sont pas achevés, la convention peut être prolongée par voie d'avenant, sur sollicitation de la collectivité et après réunion du comité de pilotage.

Les conditions de mise en œuvre des projets sur la période 2020 – 2024 n'étant pas de nouvelles perspectives s'ouvrent avec la création prochaine d'un ensemble d'habitat de 68 logements au 12 rue Pasteur (à proximité directe des parcelles 594 et 596). Les parcelles 594, 596, voire 667 pourraient donc faire partie dans les prochains mois d'un programme d'ensemble, complétant des emprises existantes pour aménager des stationnements et espaces verts nécessaires.

Ce projet sera sans doute suivi d'un autre programme d'habitat conséquent au 10 rue Pasteur.

Le coût global et le financement du projet ont été estimés à 223 002,65 € HT (hors frais notariés et frais de gestion et ne concerne désormais que les parcelles suivantes :

SECTION	NUMERO	SURFACE
11	0594	3 a 03 ca
11	0596	1 a 95 ca
11	0667	4 a 52 ca

Les termes de la convention prorogée de 5 années devront être modifiés sur la base de ces nouveaux éléments.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme qui dispose notamment que l'action des EPF s'inscrit dans le cadre de conventions,

Vu l'article L 213-3 du code de l'urbanisme,

Vu les délibérations n°3 et 4/2017 du Conseil Municipal instaurant un droit de préemption urbain sur la commune de Talange,

Vu le projet de convention annexé à la présente proposition faite au conseil municipal,

Vu l'avenant n°1 du 24 mars 2021

Vu les nouvelles conditions de mise en œuvre de cette convention,

Considérant que les projets d'aménagement des deux parcelles ne sont pas suffisamment aboutis,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°2 concernant l'îlot Pasteur pour un budget prévisionnel de 223 002,65€ HT sur la période 2025 - 2030
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°2 à ladite convention,
- **AUTORISE** M. le Maire à transmettre à l'EPFGE, dès réception en commune, toutes déclarations d'intention d'aliéner (DIA) opportunes portant sur une propriété du périmètre,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mai 2025



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/40 AVIS À DONNER SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Rapport :

Après une phase de concertation dans les arrondissements et le recueil de l'avis de la commission départementale consultative des gens du voyage, la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage entame son ultime étape de consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés telle que prévue par les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000.

Le schéma est donc soumis à l'avis des conseils municipaux des Communes de plus de 5000 hts.

En ce qui concerne le territoire du SM3A,, les prescriptions pour le schéma 2025-2030 pour les aires d'accueil permanentes, pour les CC rives de Moselle et Pays Orne Moselle, est conservé le principe des obligations communes aux deux EPCI. Les deux aires prescrites dans le précédent schéma sont maintenues mais à construire dans un délai de 3 ans.

- une aire de 60 places au titre des obligations de la CCPOM,
- une aire de 40 places au titre des obligations de la CCRM

En ce qui concerne le grand passage, pour le SM3A est retirée la prescription d'une aire de grand passage compte tenu de l'identification d'un besoin prioritaire dans le secteur d'augmenter le stationnement en aires d'accueil et du faible nombre de demandes de grand passage. La pertinence de ce retrait fera l'objet d'une réévaluation après que le département pourra compter sur trois aires de grands passages dans le secteur de Metz, Thionville et Forbach.

Une piste utile pour répondre aux passages estivaux et ponctuels pourra être délestée, certains bitumés, certains en herbe, pouvant accueillir les stationnements de petite taille qui n'entreraient pas strictement dans les caractéristiques du grand passage.

En ce qui concerne la sédentarisation, sur le territoire du SM3A, il n'est pas constaté de stationnements durables dans les communes des deux EPCI. Il est donc proposé de ne prescrire aucun terrain familial locatif ou habitat adapté dans ce schéma.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de schéma Départemental d'accueil et d'Habitat des gens du voyage 2025 -2030,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage 2025-2030 tel que présenté ci-dessus.



Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mai 2025

LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 mai 2025** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Madame Anne CROCITTI**

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2025**

Élus en fonction : **29**

Votants: **25**

19 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Serge ROSITO, Dominique JURCZAK, Denis LEDRICH, Virginie MAAS, Jean-Louis MOLINARI, Jean-Marc TODESCHINI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Muriel NAUROY-RIZZO, Sandra BAUERLE, Christelle MONNOT, David MASTRODICASA, Daniel WILLAUME, Driss TLEMSANI, Isabelle SIMON,

10 Conseillers absents excusés (dont 6 procurations): Julien SIAD, Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR (P.ABATE), Julie AHARDANE-SCHONG (M.CAVALLIN), Esther HIESIGER (D. WILLAUME), Vincent BROCHET, Muriel GREBMEIER (D.JURCZAK), Claude LALLIER (D.LEDRICH), Régine DAUTRUCHE, Christelle CARRON (V.MAAS).

2025/41 MOTION : SUPPRESSIONS D'EMPLOIS CHER ARCELORMITTAL : L'ÉTAT NE PEUT PLUS RESTER SPECTATEUR

Motion :

Le 30 avril 2025, la direction française d'ArcelorMittal a annoncé la suppression de 636 emplois sur le territoire national (incluant les intérimaires), à l'occasion d'un Comité Économique et Social. Plusieurs sites industriels sont visés, dont celui de Florange, en Moselle, où 113 postes sont menacés. Les suppressions concernent non seulement des fonctions administratives, mais également l'arrêt programmé de l'un des deux fours de laminage.

Pour justifier cette décision, la direction évoque la délocalisation de services vers l'Inde et la pression de la concurrence internationale, notamment chinoise, indienne et américaine. Mais cette justification ne résiste pas à l'analyse : l'acier importé d'Inde, présenté comme concurrentiel, provient en réalité... des propres usines du groupe ArcelorMittal. Il ne s'agit donc pas de faire face à une concurrence extérieure, mais d'un transfert stratégique d'activité vers des sites jugés plus rentables pour les actionnaires.

Et pourtant, ArcelorMittal n'est pas une entreprise en difficulté : elle verse chaque année entre 300 et 400 millions d'euros de dividendes, et a consacré plus de 12 milliards d'euros à des rachats d'actions au cours des cinq dernières années. À cela s'ajoutent des aides publiques massives : en 2023, plus de 300 millions d'euros ont été perçus, et l'État a déjà promis plus de 800 millions pour soutenir des projets dits de "décarbonation".

Face à cette situation inacceptable, le Conseil Municipal de Talange exprime sa profonde indignation. Nous affirmons notre solidarité avec les salariés du groupe et appelons l'État, partenaire financier d'ArcelorMittal, à agir immédiatement pour empêcher une nouvelle hémorragie industrielle.

Nous demandons :

- La nationalisation d'ArcelorMittal France, afin de garantir la sauvegarde de l'emploi, le maintien des activités, et la souveraineté industrielle.
- La mise en œuvre d'un plan de réindustrialisation ambitieux, fondé sur une filière publique de production d'acier bas carbone, reposant sur l'électrification des procédés et dégagée des logiques spéculatives.

Produire de l'acier, ce n'est pas seulement une activité économique : c'est un choix stratégique pour l'avenir du pays. L'Allemagne et l'Italie ont su préserver leurs outils industriels. La France doit, elle aussi, défendre son savoir-faire et ses emplois.

Délibération :

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ,

- **SOUTIENT** la motion comme proposée ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 13 mar 2025



LE MAIRE